



**SYNDICAT MIXTE  
D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DU SITE  
D'ARJUZANX**

**N° 2**

**Objet : Approbation de la décision modificative n° 2 de l'exercice 2024**

Le 4 septembre 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle de 3<sup>ème</sup> Commission à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Paul CARRERE, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

**Représentant le Département des Landes :**

- M. Paul CARRERE
- Mme Dominique DEGOS
- Mme Sylvie PEDUCASSE
- Mme Salima SENSOU

**Représentant la commune de Morcenx-la-Nouvelle :**

- Mme Isabelle CANTEGREIL
- Mme Christelle GUILHEMSAN

Avaient donné procuration :

- M. Jean-Luc DELPUECH à M. Paul CARRERE
- Mme Martine COULOUDOU à Mme Isabelle CANTEGREIL
- M. Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY à Mme Christelle GUILHEMSAN

Etais excusé :

- M. Xavier FORTINON

Etaient également présents :

- Mme Isabelle COLOMB, Payeuse départementale
- M. Denis RICHARD, Directeur du Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur, Mme Marie DUFOURCQ, Chargée d'opérations
- Pour le Conseil départemental :
  - M. Nicolas BRUNIER et Mme Stéphanie LASSIS, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...

**Le Comité Syndical,**

VU l'article L. 5721-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 5 du 9 février 2024 approuvant le budget primitif 2024 et la délibération n° 1 du 13 mai 2024 approuvant la décision modificative budgétaire n° 1,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

**D E C I D E :**

- d'approuver la décision modificative n° 2 du budget principal de l'exercice 2024, telle que figurant dans le tableau ci-après :

<b>Chapitre</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	-	-
<b>011- Charges à caractère général</b>		
6227 - Frais actes et contentieux	+ 16 000,00	
<b>042-Opération de transfert entre sections</b>		
6811- Dotations amortissements	+ 70 000,00	
<b>023- Virement section investissement</b>	- 86 000,00	
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>- 16 000,00</b>	<b>- 16 000,00</b>
<b>040-Opération de transfert entre sections</b>		
281848 - Amortissements mobiliers		+ 70 000,00
<b>23-- Immobilisations en cours</b>		
2313- constructions	- 16 000,00	
<b>021- Virement section fonctionnement</b>		- 86 000,00

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE